



MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME



CAMPAGNE DE CHIMIOPREVENTION DU PALUDISME SAISONNIER

FICHE DE SUPERVISION NIVEAU DPSSN/CENTRAL

DPSSN : _____

Date : _____

NOM DU SUPERVISEUR : _____ TEL _____

CYCLE DE CPS SUPERVISE : 1^{er} 2^{eme} 3^{eme} 4^{eme} 5^{eme}

NOTES

La supervision est un processus qui permet de suivre et d'évaluer les équipes pour identifier les lacunes et les insuffisances afin d'apporter des corrections.

Le rapport est divisé en deux sections qui seront utilisées pour l'appréciation des domaines. La notation consiste, à répondre « Oui » ou « Non ». Le « Oui » doit être vérifié par un document source.

* Suivre une équipe en activité durant tout le processus de dénombrement/administration dans quelques ménages.

* Rectifier les erreurs commises par les distributeurs avant de quitter le poste.

* Faire le feed-back après l'activité de supervision. Remercier et encourager l'équipe.

Calcul de la performance par section : Nombre de « Oui » / Nombre des « Oui » et « Non ». Exemple : 17 /34= 50%

Critères de performance :

- Mauvaise : Score <50%
- Moyenne : Score = 50-60%
- Bonne : Score= 61-75%
- Excellente : Score >75%



MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME



SECTION 1 : SUPERVISION DU DISTRICT SANITAIRE

NOMS DES DISTRICTS SANITAIRES SUPERVISES	DS _____				
	Oui/ Non				
1. Le district dispose-t-il du micro plan de la CPS (vérifier l'existence du micro plan avant de cocher la réponse) ?					
2. Le district a-t-il transmis le micro plan aux RCS (vérifier au niveau des CS) ?					
3. Est-ce que le nombre de superviseurs des districts recrutés par le district est-il conforme au micro-plan ?					
4. Le district dispose-t-il un plan de mise en œuvre de la CPS (vérifier l'existence du plan avant de cocher la réponse) ?					
5. le district dispose-t-il d'un contrat de diffusion des messages avec les radios communautaires conformément au micro-plan ? (Mettre N/A dans le cas où le district ne dispose pas de radio communautaire). Si N/A passez à la question 7					
6. Est-ce que le nombre de diffusions des messages est conforme au contrat ? (Mettre N/A dans le cas où le district ne dispose pas de radio communautaire)					
7. Est-ce que le district a organisé les réunions de plaidoyer auprès des autorités administratives, politiques et traditionnelles prévues dans le micro-plan ? (vérifier le compte rendu)					
8. Est-ce que le district a établi la liste de différents acteurs de mise en œuvre (relais communautaires, superviseurs, crieurs publics etc.) en vue du paiement ?					
EVALUATION	/ %	/ %	/ %	/ %	/ %



MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME



SECTION 1 : SUPERVISION DU CENTRE DE SANTE

NOMS DE CENTRES DE SANTE SUPERVISES	DS						
	CS						
Eléments	Oui/ Non						
9. Les membres de la communauté sont-ils impliqués dans les activités de sensibilisation ?							
10. La communauté est-elle informée de la date du début de la mise en œuvre de la CPS par les crieurs publics ?							
11. Le centre de santé possède-t-il le micro plan pour la mise en œuvre de la CPS ?							
12. Le responsable de centre de santé a-t-il eu une formation pour la campagne en cours ?							
13. Le responsable de centre de santé a-t-il formé les distributeurs et les superviseurs des équipes pour la campagne en cours ?							
14. Le responsable de centre de santé a-t-il briefé les crieurs publics pour la campagne en cours ?							
15. Le centre de santé a-t-il des stocks de médicaments suffisants pour la mise en œuvre de la CPS ?							
16. Le centre de santé a-t-il des registres CPS en nombre suffisant ?							
17. Le centre de santé a-t-il des fiches de synthèse journalière ?							
18. Le centre de santé a-t-il le rapport de fin de cycle ?							
19. Le centre de santé a-t-il la fiche de synthèse de suivi des enfants en fin de cycle ?							
20. Le centre de santé a-t-il des cartes CPS ?							
21. Le centre de santé a-t-il des formulaires pour la gestion des intrants utilisés pour la CPS ?							
EVALUATION	/ %						



MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME



SECTION 2 : OBSERVATION DIRECTE DE L'ADMINISTRATION DE LA SP+AQ							
NOMS DES SUPERVISES	Nom :						
Eléments	Oui/ Non						
22. Le superviseur a-t-il vérifié que le relais communautaire respecte les règles de civilité dans les ménages ?							
23. Le superviseur a-t-il eu une formation pour la campagne en cours ?							
24. Le superviseur a-t-il vérifié que le relais communautaire dispose d'un savon ?							
25. Le superviseur a-t-il vérifié que le relais communautaire dispose de SPAQ ?							
26. Le superviseur a-t-il vérifié que le relais communautaire dispose d'un bic?							
27. Le superviseur a-t-il vérifié que le relais communautaire porte-t-il son masque ?							
28. Le superviseur a-t-il vérifié que le relais communautaire dispose d'un registre pour consigner les informations ?							
29. Le superviseur a-t-il vérifié que le relais communautaire dispose des cartes d'administration de la CPS ?							
30. Le superviseur a-t-il vérifié que le relais communautaire s'est assuré de l'identité et l'âge de l'enfant ?							
31. Le superviseur a-t-il vérifié que le relais communautaire a administré la dose correcte de SP + AQ à l'enfant ?							
32. Le superviseur a-t-il vérifié que le relais communautaire a informé la mère de suivre l'enfant au moins pendant 30 min après le traitement et de l'appeler en cas d'effets secondaires (vomissements, picotements, etc) ?							
33. Le superviseur a-t-il vérifié que le relais communautaire a remis les deuxième et troisième doses au parent ou tuteur de l'enfant ?							
34. Le superviseur a-t-il vérifié que le relais communautaire a expliqué comment administrer la deuxième et la troisième dose ?							



MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME



35. Le superviseur a-t-il vérifié que le relais communautaire a fixé un rendez-vous pour le cycle de la CPS suivant ?							
36. Le superviseur a-t-il vérifié que le relais communautaire a rempli les cartes de CPS correctement ?							
37. Le superviseur a-t-il vérifié que le relais communautaire a-t-il consigné correctement les informations dans le registre ?							
EVALUATION	/ %	/ %	/ %	/ %	/ %		

SECTION 3 : SENSIBILISATION DES PARENTS							
NOMS DES AGENTS SUPERVISES	Nom :						
	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
Eléments	Oui/ Non						
38. Les membres de la communauté sont-ils impliqués dans les activités de sensibilisation ?							
39. La communauté est-elle informée de la date du début de la mise en œuvre de la CPS ?							
40. Le relais communautaire a-t-il donné des informations sur la CPS au parent ou tuteur de l'enfant (nombre passages)?							
41. Le relais communautaire a-t-il informé le parent ou tuteur de l'enfant des effets indésirables des médicaments utilisés pour la CPS ?							
42. Le parent ou tuteur de l'enfant a-t-il été informé de ce qu'il fallait faire si un effet indésirable se produisait ?							
EVALUATION	/ %						